

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 2 octobre, 2013, à laquelle sont présents, Madame la conseillère Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Jean Dutil, Claude P. Lemire et Jean-Pierre Dorais, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Mona Wood et Monsieur le conseiller Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h35, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

192.10.13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

3 ADMINISTRATION

3 1 Approbation des procès-verbaux

3 1 2

3 2 Finances

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 30 septembre 2013

3 2 3 Rapport du maire sur la situation financière

3 2 4 Dépôt de différents rapports

3 3 Correspondance

3 4 Personnel

3 4 1

3 5 Résolution

3 5 1 Renouvellement - assurance municipale 2013 - 2014

3 5 2 Bulletin municipal

3 6 Réglementation

3 6 1 Affectation du solde - règlement 335

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 1 1 Rapport mensuel du Directeur

4 1 2 Rapport d'activité de la SQ

4 2 Personnel

4 2 1 Démission - Martin Nantel

4 2 2 Nomination - lieutenant éligible

4 3 Résolution

4 4 Réglementation

4 4 1 Adoption du règlement SQ-03-2013 relatif à la circulation et au stationnement

5 TRAVAUX PUBLICS

5 1 Rapport mensuel du Directeur

Municipalité de Morin-Heights

- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Ski de fond - budget spécial
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 80, des Bories
- 7 3 2 Dérogation mineure - 614, Christieville
- 7 3 3 PIIA - 100, chemin Watchorn
- 7 3 4 Construction d'un nouveau garage au corridor aérobique
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Fermeture de rue - Jour du Souvenir
- 8 3 2 Tarifs 2013-2014 ski de fond et raquette
- 8 3 3 Politique de soutien aux familles
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

193.10.13 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2013 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2013.

194.10.13 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de septembre 2013 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 30 septembre 2013	
Comptes à payer	238 669,66 \$
Comptes payés d'avance	650 876,41 \$
Total des achats	889 546,07 \$
Paielements directs bancaires du mois	4 225,75 \$
Total des dépenses	893 771,82 \$
Salaires nets	95 824,15 \$
GRAND TOTAL	989 595,97 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2013

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les états comparatifs au 30 septembre 2013.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site morinheights.com.

Monsieur le Maire souligne que la séance spéciale du budget sera tenue le 11 décembre 2013 prochain vers 20 heures après la séance ordinaire.

DÉPÔT DE DIFFÉRENTS RAPPORTS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les rapports suivants:

- Les Fleurons du Québec, évaluation 2013
- Dossier sur les Gaz à effet de serres
- Avis de dépôt du rôle d'évaluation de 2014 - deuxième année
- Le plan stratégique de développement des sentiers de vélo de montagnes du secteur ouest de la MRC des Pays-d'en-Haut

Municipalité de Morin-Heights

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de septembre 2013. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 Église Trinity Anglican: demande d'assistance financière
- 2 Association des auteurs des Laurentides: demande d'adhésion
- 3 Musée de ski des Laurentides: invitation
- 4 Fondation médicale: invitation au souper du président
- 5 Sportriple: remerciements
- 6 Commissaire au lobbyisme: dépliant
- 7 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides: campagne de financement
- 8 MADA: synthèse congrès international
- 9 CRE des Laurentides: guide 2013-2015
- 10 Desjardins Entreprises: marge de crédit
- 11 Paroisse Notre-Dame-des-monts: bâtisse au 148, chemin Watchon
- 12 Centraide Laurentides: demande de bon
- 13 Immigration et communautés culturelles: semaine québécoise des rencontres

Correspondance envoyée

A

195.10.13 RENOUELEMENT - ASSURANCE MUNICIPALE 2013 - 2014

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant l'offre de renouvellement et le rapport comparatif déposés par le Directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil renouvelle le portefeuille d'assurances municipales au montant de 69 576 \$, taxes incluses, selon la proposition déposée par la MMQ.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement en conséquence.

196.10.13 BULLETIN MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation visant la production du bulletin municipal 'Info Morin-Heights';

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Prix
Érod Communication	27 460 \$
Luc Germain	21 215 \$
Les imprimeries Triton	19 225 \$

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le contrat pour la production du bulletin municipal 'Info Morin-Heights' soit octroyé aux Imprimeries Triton pour la somme de 19 225 \$ avant taxes.

197.10.13 AFFECTATION DU SOLDE - RÈGLEMENT 335

Considérant qu'il existe un solde de 344,47 \$ sur le règlement d'emprunt numéro 335 qui est payé en entier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil affecte au fonds des opérations, le solde sur règlement d'emprunt fermé numéro 335 au montant de 344,47 \$.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de septembre 2013 du Directeur du service de sécurité incendie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 25 septembre 2013.

Le conseil prend note des actions à entreprendre au cours de cette période.

198.10.13 DÉMISSION - MARTIN NANTEL

Considérant que monsieur Martin Nantel a présenté sa démission du service de sécurité incendie;

Depuis son embauche le 14 juillet 2005, monsieur Nantel a agi à titre de pompier;

Il est unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil prend acte de la décision de monsieur Nantel de quitter le service de sécurité incendie et le remercie pour les services rendus à la communauté.

Municipalité de Morin-Heights

199.10.13 NOMINATION - LIEUTENANT ÉLIGIBLE

Considérant la recommandation du Directeur du service des incendies;

Considérant que monsieur Melançon est actuellement en formation « d'officier non urbain » ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que Monsieur Vincent Melançon soit nommé lieutenant éligible du Service de sécurité incendie de la Municipalité selon les termes de la Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendies et des Premiers répondants.

200.10.13 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ-03-2013 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement SQ-03-2013 soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT SQ-03-2013 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil a adopté le Règlement SQ 03-2012 en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Leigh MacLeod lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2013;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

ARTICLE 1

L'annexe « A » Les panneaux d'arrêt en vertu de l'article 7 est modifié par l'ajout suivant :

Les panneaux d'arrêt seront situés aux endroits suivants :

Intersection	Direction	Intersection
Chemin du Village	est	Bourget-Legault
Chemin du Village	ouest	Bourget-Legault

ARTICLE 2

L'annexe « E » L'interdiction de stationner en vertu de l'article 11 est modifié par l'ajout suivant:

Municipalité de Morin-Heights

Voie de circulation	Prescription
Village, Chemin du	Stationnement permis du coté NORD entre le chemin Watchorn et la rue Baldwin entre 07 heures et 22 heures Stationnement permis du coté SUD face au numéro civique 898 chemin du Village, entre 07 heures et 22 heures

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de septembre ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que le suivi des réseaux d'eau potable.

201.10.13 SKI DE FOND - BUDGET SPÉCIAL

Considérant que les tempêtes de décembre et de juillet ont fait des dommages importants sur le réseau de pistes et sentiers de la Municipalité;

Considérant que l'apport de travailleurs supplémentaires est requis afin d'ouvrir l'ensemble du réseau pour l'hiver;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la réaffectation du budget et autorise un budget supplémentaire au montant de 6 000 \$ et autorise le Directeur du service de l'environnement et des parcs à embaucher ou donner contrat pour le nettoyage du réseau de ski de fond et de raquette.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de septembre 2013 du Directeur du Service d'urbanisme.

202.10.13 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2013 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

203.10.13 DÉROGATION MINEURE - 80, DES BORIES

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 16 septembre 2013 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour le bâtiment présentement en construction;

Considérant que la demande vise la propriété située au 80, rue des Bories, sur le lot 3 736 646 dans la zone 8;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 32.09.13;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la dérogation pour la légalisation de l'implantation d'une résidence en construction à une distance inférieure à la marge de recul avant, précisément, de réduire la marge de recul avant à 6,70 mètres au lieu de 7,5 mètres pour le bâtiment principal seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minutes 4122.

Municipalité de Morin-Heights

204.10.13 DÉROGATION MINEURE - 614, CHRISTIEVILLE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée.
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 16 septembre 2013 à intervenir dans ce dossier.

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour un garage existant en cour avant et de réduire la marge de recul arrière afin de légaliser l'implantation des deux bâtiments accessoires;

Considérant que la demande vise la propriété située au 614, chemin Christieville, sur le lot 3 736 224 dans la zone 15;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 31.09.13;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la dérogation pour la légalisation de l'implantation de deux bâtiments accessoires (garages) à une distance inférieure à la marge de recul avant et à la marge de recul arrière exigée par le règlement 416 pour la zone concernée, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 1,77 mètres pour le garage situé en cour avant et de réduire la marge de recul arrière de 2,0 mètres à 1,4 mètres pour le garage situé en cour arrière, de le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 5741.

205.10.13 PIIA - 100, WATCHORN

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis qui fait suite à une demande initiale en septembre 2012 concernant le remplacement de certaines fenêtres pour la propriété située au 100, chemin Watchorn, dans la zone 43;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande par la résolution 33.09.13;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour le bâtiment situé au 100, chemin Watchorn.

206.10.13 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique via le SEAO visant la construction d'un nouveau garage pour l'entreposage de l'équipement d'entretien du corridor aérobique;

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes détaillées au procès verbal d'ouverture des soumissions annexé à la présente :

Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
Les constructions JP Provost Inc.	145 328,40 \$
Construction CAMO	149 665,90 \$
P. Leclerc Construction Ltée	140 648,92 \$
Les constructions Gaétan Cadieux Inc.	146 200,00 \$
Groupe Laverdure construction Inc.	165 276,56 \$

Considérant que les offres dépassent largement les prévisions budgétaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers

Que le conseil rejette toutes les soumissions et annule l'appel d'offres à toute fin que de droit.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de septembre 2013 ainsi que la liste de dépenses ainsi que les états des résultats des diverses activités.

207.10.13 FERMETURE DE RUE - JOUR DU SOUVENIR

Considérant le Conseil a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, samedi, le 9 novembre 2013 entre 10h45 et 11h45;

Considérant que la Légion Royale Canadienne a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui la Légion Royale Canadienne dans ses démarches pour la tenue de cette célébration annuelle.

Municipalité de Morin-Heights

208.10.13 TARIFS 2013 - 2014 SKI DE FOND ET RAQUETTE

Considérant que le Directeur du service de l'environnement et des parcs et la Directrice du service des loisirs ont fait une étude comparative de la tarification de ski de fond et de raquette et recommande au Conseil de conserver la structure tarifaire actuelle pour la saison 2013-2014;

Considérant que le tarif résident s'applique à tous les résidents de la MRC et donne accès au réseau de Morin-Heights, du Club Viking et du Petit train du Nord;

Considérant que la carte réseau donne accès à huit autres centres de ski de fonds au Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les tarifs, taxes incluses, pour la vente des passes de ski de fond et de raquette comme suit :

Passe Ski de fond et raquette	Résident MRC Pays-d'en-Haut	Non-résident
Adultes	70.00 \$	90.00 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT	GRATUIT
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	50.00 \$	70.00 \$
Tarif Ski de fond journalier		
Invité (Maximum de 4 invités par journée d'un détenteur de passe saison 2013-2014)	9.00 \$	
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	9.00 \$	
Résidents Morin-Heights et MRC Pays-d'en-Haut	11.00 \$	
Non-résidents	12.00 \$	
Enfants de 12 ans et moins	Gratuit	
Tarif de GROUPE ski de fond - sur réservation - (minimum 10 personnes)		
Fin de semaine et période des Fêtes	8.00 \$	
En semaine	7.00 \$	
École et club (13 à 17 ans) Réservé à l'avance Fin de semaine et congés, un accompagnateur gratuit pour 10 étudiants	4.00 \$	
École et club, (13 à 17 ans), Jour de semaine	3.00 \$	

Municipalité de Morin-Heights

Passe raquette	Résident Morin- Heights	Non- résident
	Adultes	30.00 \$
Étudiants (13 à 17 ans) et 65+	15.00 \$	20.00 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT	GRATUIT
Tarif raquette journalier		
Résidents de Morin-Heights	7.00 \$	
Non-résidents	9.00 \$	
Tarif GROUPE raquette - sur réservation - (minimum 10 personnes) 1 accompagnateur gratuit pour 10 étudiants		
Adultes (18 ans et plus)	6.00 \$	
Étudiants/Aînés (13 à 17 ans, cégep et 65+)	5.00 \$	
Fin de semaine et congés	8.00 \$	
En semaine	7.00 \$	
École et club (13 à 17 ans) Fin de semaine et congés	4.00 \$	
École et club, (13 à 17 ans), Jour de semaine	3.00 \$	
Autres items		
Carte réseau avec passe de ski de fond et raquette/ raquette	27.00 \$	
Photo	4.00 \$	
Remplacement d'une passe perdu (1 seule fois)	15.00 \$	
Carte des pistes	3.00 \$	
Cire	10.00 \$	
Liège	5.00 \$	
Grattoir	7.00 \$	
Chauffe-main "hot shot"	3.00 \$	
Laminage	3.00 \$	
Vente pré-saison		
Vente de passes de saison les 23 et 24 novembre	rabais de 5.00 \$	

Municipalité de Morin-Heights

209.10.13 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Considérant que ce conseil a adopté une politique de soutien aux familles qui doivent transporter leurs enfants à l'extérieur de la région pour des cours de hockey mineur et de patin artistique;

Considérant que l'administration recommande d'étendre la Politique aux activités de baseball et natation;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil adopte la Politique de soutien aux familles datée de ce jour qui remplace la politique adoptée en 2009.

Que ce conseil de ce fait, autorise le remboursement de frais d'inscription pour le hockey, le patin artistique, le baseball et la natation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

210.10.13 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée à 20h15.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Une personnes a assisté à l'assemblée.